

Lettre Mensuelle septembre 2023

APCA

 Le 1er septembre, Jean Louis Poulet Président et Jean d'Eudeville Vice -Président de l'APCA ont été reçus pendant près de 2h par Monsieur Vion sous-préfet de Dieppe et de M. Lemaire qui est le référent EnR pour la sous-préfecture.

L'APCA a fait part de la saturation du Pays de Caux en matière de parcs éolien, l'exaspération de la population. L'APCA a aussi rappelé la contribution très importante du Pays de Caux à la production d'électricité avec les centrales de Paluel et Penly Le sous-préfet a été très surpris du nombre d'associations qui militent contre le développement de l'éolien terrestre

Une nouvelle cartographie devrait être produite incluant les autres EnR pas seulement les éoliennes terrestres. Il convient de la saturation des paysages du Pays de Caux

L'APCA a demandé à participer aux réunions avec les services de l'Etat (cf. document joint). Il fera un retour au Préfet de cette réunion

- O La DREAL a engagé une démarche d'identification des zones d'implantation des nouveaux projets éoliens. Elle a invité les maires et associations à des réunions en sous-préfecture. Celle de Dieppe est prévu le 18 septembre. L'APCA a alerté par courrier tous les maires de la COMCOM de la Côte d'Albâtre sur les risques de se voir associer à la définition des sites d'implantation. L'Etat exploitera ces résultats pour démontrer que les élus sont favorables aux nouveaux projets.
- L'APCA a écrit au Président de la COMCOM pour lui demander la mise en place d'un atelier « éolien » dans le cadre de la mise au point du PLUI

Parc de Drosay -Sasseville :

- O Arrêté du préfet de la Seine-Maritime du 31 juillet refusant l'autorisation d'exploiter l'extension du parc éolien de Drosay Sasseville dit du Bois des Saules. VSB, le porteur du projet, dispose d'un délai de 2 mois pour déposer un recours contre l'Etat auprès du Tribunal Administratif, soit jusqu'au 30 septembre 2023.
- o L'APCA a déposé une plainte auprès du Procureur de la République contre VSB qui avait installé sans autorisation un sonomètre dans un champ privé
- Une réunion s'est tenue à la mairie de Sasseville pour fêter cette première victoire.
 Les élus présents ont exprimé leur soutien à l'PACA et leur opposition à la prolifération des parcs éolien sur notre territoire



De gauche à droite : Jean d'Eudeville (Vice-président - projet St Pierre-le-Viger / La Gaillarde), Jean Luc Ansart (vice-président - projet Bertreville), Bertrand Bellanger (Président du Conseil départemental de Seine-Maritime), Xavier Batut (Député de la Xe circonscription de Seine-Maritime), Sylvain Monnier (maire de Saint-Vaast-Dieppedalle), Jean-Louis Poulet (Président de l'APCA), Charles-Henri de Boissieu (Trésorier de l'APCA), Didier Peulvey (maire d'Hautot-l'Auvray), Philippe d'Estaintot (Vice-président projet de Fultot), Gilles de Saint Maur Vice-président - projet Fultot)

- Le maire de Sasseville retenu par les travaux de moisson était représenté par Christine Patry 1ère adjointe
- La maire de Drosay n'était pas représentée

• Projet Gerponville Bertreville Theuville :

Engie Green accélère le processus de développement de son projet. L'APCA a programmé la diffusion d'un flyer sur les communes concernées pour alerter la population

Projet Fultot

Les panneaux « Eoliennes STOP » de plus en plus nombreux sur les communes d'Anglesqueville, Gonzeville. Resaignements pris, le projet prévoit 10 mats d'éoliennes

• Parc de Saint-Pierre-le-Viger et La Gaillarde: Le recours près de la Cour d'appel administrative de Douai a été déposé. La décision sera prononcée le 21 septembre 2023.

• Projet d'Autigny :

2 nouveaux adhérents se sont rapprochés de l'APCA pour mettre en œuvre les moyens de lutte contre le projet (présence d'un mât de mesure)

- Carte de la DREAL (en annexe) : les zones « favorables » pour l'implantations de nouveaux parcs. Ne laissons pas notre patrimoine être détruit par les éoliennes terrestres !!!
- N'hésitez pas à demander votre panneau et le poser près de chez vous, il est gratuit !!!



Contact: apcacontacts@gmail.com